DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :	53	
En exercice :	53	
Présents :	27	N°180

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: EMEL Maryse, VACHER Annie, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

## Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur José LESERRE

Monsieur Jérôme LEGENDRE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Mizgin OZHAN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Franck LE ROY

Madame Maria Elisabete GONCALVES

**PEIXOTO** 

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Dominique HE

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Madame Sandrine DESIR

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Jean-Paul GILLY

Madame Ling LENZI

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Katalyne BELAIR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires Culturelles/Service des Relations Internationales

OBJET : Attribution d'une subvention aux associations "La Compagnie des Grandes Personnes" et "Les Poussières" dans le cadre de la coopération culturelle décentralisée avec la commune de Beit Jala

#### LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DANDRIEUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu le budget primitif 2023 de la Commune ;

Vu le contrat de coopération avec la commune de Beit Jala, signé en 1997 et renouvelé en 2010 ;

Considérant l'intérêt que la Commune porte à la promotion des acteurs culturels locaux ;

Considérant la demande de commune de Beit Jala en vue d'obtenir une formation en matière de construction de marionnettes et de lanternes dans la perspective de l'édition 2024 du Festival culturel pour la Paix à Beit Jala ;

Considérant les précédentes collaborations entre la commune de Beit Jala et les associations « Les Grandes Personnes » et « Les Poussières » ;

Considérant l'intérêt de ce projet susceptible d'entretenir la notoriété culturelle d'Aubervilliers sur le plan international ;

Considérant la nécessité d'attribuer à cette fin deux subventions exceptionnelles aux associations « La Compagnie des Grandes Personnes » et « Les Poussières » à hauteur de deux mille cinq cents euros (2 500 €) pour chacune d'elles.

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 2 ne prennent pas part au vote( Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI)

#### **DELIBERE**:

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations « La Compagnie des Grandes Personnes » et « Les Poussières » à hauteur de deux mille cinq cents euros ( 2 500 euros) pour chacune d'elles.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023 sur l'imputation RI/6574/048.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20231117-Imc133317A-DE-1-1

Publiée le : 28/11/23

Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,

Karine FRANCLET